


# FICHE ACTION – CPOM 2014 – 2018

Participation à l'action régionale :  
Améliorer le suivi de l'état de santé individuel  
& la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires

<p>PORTEUR DE L'ACTION :</p> <p><b>ASSOCIATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DES REGIONS PACA ET CORSE</b></p> 	<p>Durée prévisionnelle de l'action : 5 ANS</p> <p>Date de Démarrage : 15/01/2014</p> <p>Date de Fin : 31/12/ 2018</p> <p>Date de mise à jour de la fiche-action Annuelle</p>
---	---

## 1 - Titre de l'action

**Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires**

## 2 - Contexte de l'action

Action présentée à l'initiative de l'ASST PACA-Corse dans le cadre du COSAR, validée par la DIRECCTE et la CARSAT Sud-Est.

Action transversale au plan régional PACA-Corse.

L'association régionale des SSTI PACA CORSE regroupe l'ensemble des services de santé au travail interentreprises (SSTI) de la région et représente plus de 900 agences d'emploi et environ 61 000 salariés intérimaires.

Les 16 services membres de l'ASST PACAC disposent d'un agrément pour le secteur intérimaire. Tous ont fait le constat suivant :

- Différences de pratiques entre les SST dans l'organisation de la prise en charge des salariés intérimaires,
- Doubles visites quasi systématiques pratiquées par les agences d'emploi,
- Difficultés dans la définition des responsabilités entre donneur d'ordre et entreprise intervenante,
- Absence de communication des résultats de mesures d'ambiance, ou résultats transmis incomplets (valeurs moyennes, prélèvements en « marche normale » uniquement, etc ...).

Ces contraintes sont susceptibles de créer des tensions dans l'organisation des services (visites multiples, demandes urgentes concernant des postes à risques spécifiques, etc...) et s'exercent qui plus est, dans un contexte de raréfaction des ressources médicales.

### 3 - Objectifs de l'action

#### ➤ Objectifs Stratégiques :

- Améliorer le suivi en santé au travail des salariés intérimaires
- Améliorer la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires.

#### ➤ Objectifs Opérationnels :

- Déployer et favoriser l'utilisation d'un portail internet, mis à la disposition des agences d'emploi, qui collecte l'ensemble des aptitudes médicales aux emplois des salariés intérimaires.
- Sensibiliser les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices à la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires.
- Inciter les agences d'emploi à utiliser et transmettre au Service de Santé au Travail la « fiche de liaison » PRISME/Assurance Maladie – Risques Professionnels (cf. Modèle annexé).

### 4 - Nature de l'action

- Action dans les entreprises utilisatrices et/ou agences d'emploi
- Accompagnement/appui des entreprises utilisatrices et/ou agences d'emploi
- Communication / Information / Sensibilisation
- Production, analyse et valorisation d'outils

### 5 - Cible de l'action

Pour tous les secteurs d'activité concernés :

- Agences d'emploi : 7 agences d'emploi temporaire adhérentes au 31/12/13.
- Salariés intérimaires : 670 salariés intérimaires suivis pendant l'année 2013.

### 6 - Moyens alloués à l'action par les SSTI PACA et Corse dont le GEST05

- Mise en ligne et méthodologie de consultation de la base de données sécurisées contenues dans le portail intérimaires développé par Val Solutions.
  - Implantation de l'accès à la base de données sur la page d'accueil du site internet de chaque SSTI ;
  - Information et accompagnement des agences d'emploi pour la consultation de la base de données (envoi d'une information à chaque entreprise de travail temporaire) ;
  - Formation du personnel des SSTI à la consultation du portail.
- Utilisation de la fiche de liaison signalant l'exposition aux risques, établie par l'entreprise de travail temporaire avec le concours de l'entreprise utilisatrice.



## 7 – Nature des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus

- Indicateurs Quantitatifs :
  - Nombre de connexions au portail intérimaire par agence d'emploi adhérente ;
  - Nombre de fiches de liaison enregistrées ;
  - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées au profit des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices.
- Indicateurs Qualitatifs :
  - Enquête de satisfaction auprès des agences d'emploi, sur l'utilisation du portail intérimaire ;
  - Enquête sur l'utilisation de la fiche de liaison auprès des ETT ;
  - Retours d'expérience des Médecins du Travail du GEST05.
- Périodicité et/ou fréquence du suivi des indicateurs :
  - Compte-rendu annuel.

## 8 - Engagements des parties

- GEST05 :
  - Participation au financement du portail régional intérimaires ;
  - Mobilisation du personnel (médecins du travail et assistantes) pour sensibiliser et accompagner les agences à l'utilisation du portail et de la fiche de liaison ;
  - Financement des campagnes de communication ; mise en place des moyens de communication.
- DIRECCTE :
  - Bilan de l'action régionale présenté au CRPRP et mise en ligne sur le site santé-sécurité au travail des résultats pour valoriser le travail effectué ;
  - Participation à des rencontres organisées par le SSTI sur ce thème ;
  - Mise à disposition de données (nombre de salariés dans le département) ;
  - Appui de la DIRECCTE pour la promotion de l'action en direction des entreprises.
- CARSAT :
  - Mise à disposition des documents de sensibilisation et supports de communication créés par le réseau INRS, CARSAT, CNAMTS (4 flyers de l'Assurance Maladie/Risques professionnels sur l'intérim) ;
  - Mise à disposition de données agrégées sur la sinistralité des salariés intérimaires (AT/MP) et des entreprises ;
  - Appui pour la promotion collective de l'action en direction des entreprises ;
  - Mise à disposition d'espaces de communication dans les médias institutionnels en termes d'actions, pour valoriser le travail effectué.

## 9 – Evaluation de l'action

### Évaluation quantitative

Indicateurs de départ					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
nombre de connexions au serveur régional	objectif : 20 % des AE se connectent				
nombre de fiches de liaison enregistrées (*)	...n...				
nombre d'actions de sensibilisation (**)	...n...				

Indicateurs de suivi					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
nombre de connexions au serveur régional		objectif : 30 % des AE se connectent	objectif : 40 % des AE se connectent	objectif : 50 % des AE se connectent	
nombre de fiches de liaison enregistrées (*)		nombre	nombre	nombre	
nombre d'actions de sensibilisation (**)		nombre	nombre	nombre	

Indicateurs de résultat					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
nombre de connexions au serveur régional					objectif : 50 % des AE se connectent
nombre de fiches de liaison enregistrées (*)					nombre
nombre d'actions de sensibilisation (**)					nombre

(\*) : Un état des lieux sur le nombre de fiches de liaison enregistrées sera effectué au début de l'action CPOM. L'évolution du nombre de fiches de liaison enregistrées sera revue chaque année par les parties (fonction du nombre d'examens médicaux réalisés au bénéfice des intérimaires).

Rappel : modèle de fiche de liaison en annexe.

(\*\*) Nombre de courriers adressés, de réunions réalisées, de rencontres dans les agences d'emploi.

## Évaluation qualitative

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Indicateur 1 <b>Enquête de satisfaction auprès des AE sur l'utilisation du portail intérimaire</b>	synthèse de l'enquête pour déterminer le degré de satisfaction des actions mises en place	constat d'évolution	constat d'évolution	constat d'évolution	Bilan quinquennal
Indicateur 2 <b>enquête sur l'utilisation des fiches de liaison</b>	idem	idem	idem	idem	idem
indicateur 3 <b>enquête auprès des médecins du travail du SSTI</b>	idem	idem	idem	idem	idem

## 10 - Outils & supports créés

- Portail régional intérimaire
- Utilisation de la Fiche de liaison
- Support de formation pour l'utilisation du portail intérimaire
- Programme et support de sensibilisation aux enjeux de la prévention des risques professionnels pour les salariés
- Supports d'enquêtes
- Outils disponibles sur le site : [www.presanse.org](http://www.presanse.org) + [www.gest05.org](http://www.gest05.org)
- Portail intérimaire de Val Solutions Santé et Prévention





## FICHE DE LIAISON INFORMATIONS UTILES A L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION



*Ces informations seront transmises par l'entreprise utilisatrice à l'agence d'emploi en utilisant le présent document ou tout autre moyen*

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
 Date de la demande : \_\_\_\_\_

### Caractéristiques de la mission

Poste demandé	_____		
Profil demandé	Qualification :	_____	
	Compétences :	_____	
	Niveau, Position, Coefficient :	_____	
Durée	Date début :	_____	Date de fin : _____
Lieu exact de la mission	Adresse :	_____	
	Code postal :	_____	Commune : _____
	Atelier :	_____	
	Chantier :	_____	
	Emplacement du poste :	_____	
Horaires journaliers	1er jour :	_____	
	jours suivants :	_____	
Accueil et formation	Un accueil est prévu dans l'entreprise ou sur le chantier ? (art. L4141-1 du CT)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Nom de la personne chargée de l'accueil : _____		
	Une formation générale à la sécurité est prévue ? (art. L4141-1 du CT)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Nom du formateur : _____		
Accueil et formation	Une formation au poste de travail est prévue ? (art. L4141-2 du CT)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Nom de l'interlocuteur privilégié de l'intérimaire : _____		

### Caractéristiques du poste

Détail des tâches à accomplir :	_____
Machine(s), matériel(s), outil(s) et produit(s) utilisé(s) :	_____
Condition(s) particulière(s) de travail prévues : <small>(ex : travaux en hauteur, bruit, ambiance thermique...)</small>	_____

### Risques encourus au poste de travail et mesures de prévention

Risques du poste	Mesures de prévention / Equipements de protection collective

**Liste des habilitation(s), certification(s) nécessaires (ex : habilitation électrique, GACES...):**


Des équipements de protection individuelle (EPI) sont-ils nécessaires pour ce poste ?  Oui  Non

Liste des EPI nécessaires pour le poste : \_\_\_\_\_

S'agit-il d'un poste à risques particuliers pour la santé et la sécurité de l'intérimaire ? (art.L4154-2 du CT)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Une formation renforcée à la sécurité (avec programme et formateur) est-elle prévue ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Cette formation renforcée sera-t-elle évaluée ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Une surveillance médicale renforcée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice est-elle prévue ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

CARACTERISTIQUES DE LA MISSION	
Nature du poste demandé	Exemple : manutentionnaire, préparateur de commande, bancheur, conducteur PL
Qualification du salarié, degré de responsabilité et d'autonomie	Exemple : maçon poseur de bordures expérimenté, chef d'une équipe de 4 personnes
Compétences particulières	Exemple : maîtrise d'une conversation en anglais ou d'un logiciel particulier
Lieu exact où le salarié sera affecté	Exemple : unité de production A, atelier de soudage, hall 5
Horaires de travail du salarié	Exemple : date de début et de fin de mission : 8h00 – 12h00, 13h00 – 16h00 ; 35h par semaine
Modalités d'accueil du travailleur intérimaire	L'accueil doit notamment aborder : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation de l'entreprise et de son activité ;</li> <li>- la visite du site (vestiaires, sanitaires, restaurant, salles de pause, locaux sociaux, etc.) ;</li> <li>- l'explication des règles de circulation (cheminements des engins et des piétons) ;</li> <li>- l'organisation des secours, l'évacuation en cas d'incendie ;</li> <li>- la possibilité d'exercer le droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;</li> <li>- la présentation de la personne référente ;</li> <li>- la présentation des institutions représentatives du personnel en charge de la santé et de la sécurité au travail.</li> </ul> L'accueil du travailleur intérimaire doit être enregistré (feuille de suivi) et donner lieu à la remise d'un livret d'accueil.
Formation au poste de travail	Le programme de formation doit notamment aborder : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques et les nuisances du poste de travail et les mesures de prévention correspondantes,</li> <li>- les modes opératoires et les gestes les plus sûrs ;</li> <li>- le fonctionnement des dispositifs de sécurité ;</li> <li>- l'utilisation des appareils de manutention ;</li> <li>- les moyens de protection collective et les équipements de protection individuelle spécifiques au poste ;</li> <li>- la formation nécessaire à la délivrance des habilitations (autorisation de conduite, habilitation électrique, etc.).</li> </ul> La formation est dispensée par un formateur, désigné par le chef d'entreprise, qui connaît le travail à effectuer en toute sécurité et doté de qualités pédagogiques. L'acquisition des compétences du travailleur intérimaire doit être évaluée à partir de supports formalisés (QCM, etc.) et/ou d'une mise en situation pratique. Le contenu des formations et une trace de leur évaluation doivent être conservés.
Accompagnement par une personne référente	Tout au long de la mission, l'accompagnement du travailleur intérimaire doit être réalisé par une personne compétente qui connaît le travail à effectuer en toute sécurité. Cette personne doit être située à proximité du poste de travail du travailleur intérimaire ; à défaut, elle doit être facilement joignable par ce dernier.

CARACTERISTIQUES DU POSTE	
Détail des tâches à accomplir	Exemple : lecture du bordereau de commande, prélèvement des colis dans le stock, manipulation des colis et constitution d'une palette, filmage, déplacement par transpalette électrique à conducteur porté Exemple : mise en place de coffres métalliques sur des moules à l'aide de palan sur une plate-forme à hauteur de 2 mètres, mise en place d'étiquettes agrafées sur un tuyau frais, repérage des défauts sur les fabrications d'armatures métalliques, nettoyage de fin de poste
Machine(s), matériel(s), outil(s) et produit(s) utilisé(s)	Exemple de machines / matériels : chariot automoteur, nacelle élévatrice, pont roulant, machine à commande numérique, presse plieuse, raboteuse, marteau-piqueur, coupeaux, etc. Exemple de produits : huile de démoulage, accélérateur de prise, colle à base de résine, dégraissants, etc. Exemples de poussières et aérosols générés : bois, céréales, résines, huiles de coupe, etc.
Condition(s) particulière(s) de travail	Environnement du poste de travail, par exemple : travail en hauteur, travail en milieu confiné, travail en extérieur, travail de nuit, travail au froid ou à la chaleur, machines ou outils dangereux, etc. Procédures particulières à respecter comme des consignes d'utilisation d'un équipement de travail, un mode opératoire de contrôle du produit, des conditions d'accès dans une zone contrôlée, etc.

RISQUES ENCOURUS AU POSTE DE TRAVAIL ET MESURES DE PREVENTION	
Risques au poste de travail	Exemple : gestes répétitifs, port de charges, incendie, explosion, bruit, vibrations, rayonnements ionisants, etc.
Mesures de prévention / Equipements de protection collective	Exemple : process en vase clos, installations de captage des polluants, plate-formes élévatrices mobiles de personnel (nacelles élévatrices), échafaudages, garde-corps, barrières immatérielles, etc.
Habilitation(s), certification(s) nécessaire(s)	Exemple : CACES® R389 type 1 et 3, formation préalable à l'habilitation électrique, utilisation d'un pont roulant, montage et démontage d'échafaudages, port des EPI (protection respiratoire, système antichute, etc.), utilisation des extincteurs, etc.
Equipements de protection individuelle nécessaires	Exemple : casque, gants, lunettes, protections auditives, protections respiratoires, vêtements de protection, chaussures de sécurité, etc. Préciser ceux qui sont fournis par l'entreprise utilisatrice.
Postes à risques particuliers	Indiquer si le poste appartient à la liste des postes à risques particuliers.  Cette liste doit comprendre au minimum les postes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux habituellement reconnus comme dangereux et qui nécessitent une certaine qualification (travaux de maintenance, utilisation de machines dangereuses) ;</li> <li>- les travaux pour lesquels une formation particulière est prévue par la réglementation (travaux électriques, conduite d'engins) ;</li> <li>- les travaux exposant à certains risques (travail en hauteur ; produits chimiques tels que solvants ; nuisances telles que bruit, vibrations, etc.) ;</li> <li>- les travaux exposant à des produits chimiques ou substances dangereuses pouvant entraîner une maladie professionnelle (substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, etc.) ;</li> <li>- les postes de travail ayant été à l'origine d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'incidents répétés ;</li> <li>- les travaux soumis à surveillance médicale renforcée.</li> </ul>
Formation renforcée à la sécurité	Pour les postes à risques particuliers, une formation renforcée à la sécurité doit être dispensée. A l'issue de cette formation et d'une évaluation positive des connaissances acquises, une attestation est délivrée par l'entreprise utilisatrice au travailleur intérimaire.
Surveillance médicale renforcée	Dans le cas où le poste nécessite une surveillance médicale renforcée, un examen complémentaire sera réalisé préalablement à la mission par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice. Celui-ci se prononcera sur l'aptitude du salarié à occuper le poste.  Se référer à la liste établie par le médecin du travail de l'entreprise. La situation personnelle du salarié peut également nécessiter une surveillance médicale renforcée (femme enceinte, travailleur de moins de 18 ans, travailleur handicapé, etc.).